

FormAction

Magazine

LE MAGAZINE DE LA FORMATION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE HAUTE-NORMANDIE

spécial
emploi



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région
Haute-Normandie

Édito

Engagé dans la bataille pour l'emploi, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie développent les outils propres à la réussite de ce combat. Les Centres d'Aide à la Décision des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure et de la Seine-Maritime mettent en relation demandeurs d'emploi, jeunes en recherche d'une formation solide par l'apprentissage et employeurs.

Le site Internet www.cad-hautenormandie.fr s'impose comme un outil incontournable de la recherche d'emploi pour les jeunes et les demandeurs d'emploi et comme l'interface indispensable du chef d'entreprise artisanale souhaitant recruter.

- **Susciter la rencontre** de ceux qui cherchent et de ceux qui proposent est notre volonté.
- **Se mobiliser pour former des jeunes** aux Métiers de l'Artisanat. L'URMA et les Développeurs de l'apprentissage s'y engagent.
- **Se mobiliser pour former les chefs d'entreprise ainsi que les conjoints** et les accompagner vers la performance. Le conseil de formation et l'offre de formations des CMA y contribuent.
- **Se mobiliser pour mettre en relation** besoins et offres d'emploi ou d'apprentissage. La plateforme www.cad-hautenormandie.fr et les CAD y répondent.

Le Pacte pour l'Artisanat du Gouvernement est un appui pour la Première entreprise de France. Les mesures de Contrat d'avenir et de Contrat de génération sont également des opportunités à saisir.

Fort de 28 000 entreprises, l'Artisanat haut-normand emploie aujourd'hui 64 000 salariés et peut-être bien plus demain. Première entreprise de France, l'Artisanat s'engage dans la bataille pour l'emploi et le redressement économique du pays.

Sommaire

- P 3 Le Centre d'Aide à la décision (CAD)
- P 4 **DOSSIER SPÉCIAL** : La plateforme régionale de l'alternance et de l'emploi
- P 6 **SE FORMER** : Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA)
- P 7 **SE FORMER PAR ALTERNANCE** : L'Alternance, une formation et une solution d'avenir
- P 8 **RECRUTER** : Les dispositifs attractifs d'aides à l'embauche
- P 10 **FORMER LES CHEFS D'ENTREPRISES**
- P 11 L'Artisanat haut-normand en quelques chiffres

Formation Magazine, magazine de la formation est une publication de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie. Il reçoit le soutien du Conseil de la Formation de la CRMA Haute-Normandie.

Création : Vu par... - Crédits photo : Fotolia, Istockphoto, Shutterstock

Le Centre d'Aide à la décision

UN OUTIL À VOTRE SERVICE POUR FACILITER EMPLOI ET RECRUTEMENT



Le CAD (Centre d'Aide à la Décision) a été mis en place dans l'Eure et en Seine-Maritime pour développer l'apprentissage en améliorant le recrutement. Son objectif est de limiter le taux de rupture des contrats d'apprentissage. Son action a été progressivement étendue au recrutement de salariés.

La mission du CAD est triple :

- **promouvoir** les métiers de l'artisanat et l'apprentissage auprès du public ;
- **accompagner** le chef d'entreprise dans le recrutement ;
- **préparer et accompagner** les candidats dans leur recherche d'un contrat.

INFOS

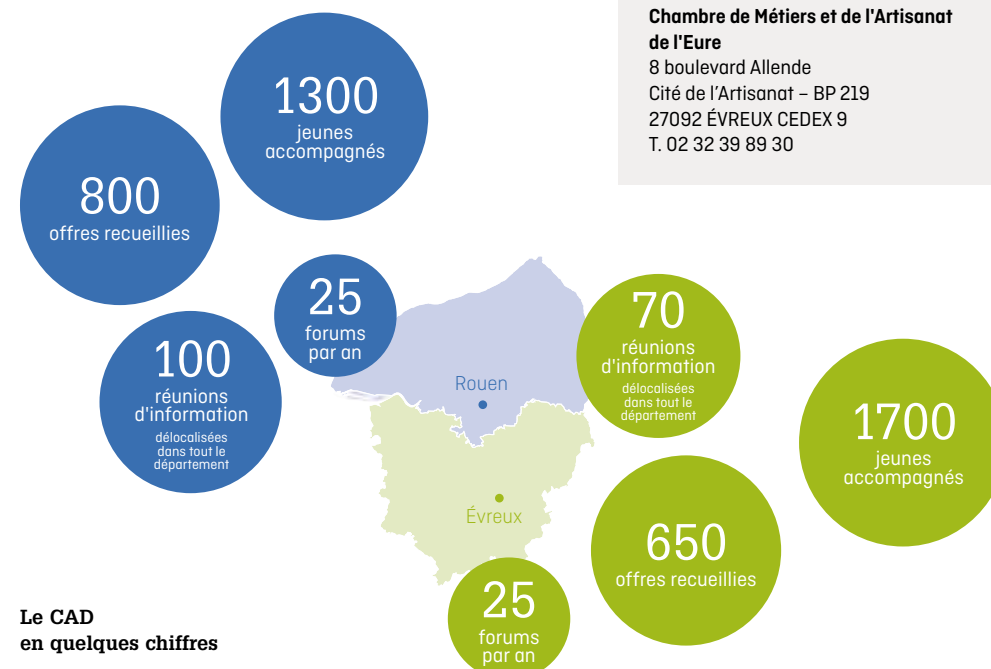
Chefs d'entreprise souhaitant recruter un apprenti ou un salarié, jeunes en recherche d'emploi ou de contrat d'apprentissage, les centres d'aide à la décision (CAD) de Haute-Normandie sont à votre écoute :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime

135 boulevard de l'Europe
76 176 ROUEN CEDEX 1
Antenne de Rouen : 02 32 18 23 23
Antenne du Havre : 02 35 19 85 85
Antenne de Dieppe : 02 32 18 23 23

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure

8 boulevard Allende
Cité de l'Artisanat - BP 219
27092 ÉVREUX CEDEX 9
T. 02 32 39 89 30



Le CAD en quelques chiffres

La plateforme régionale de l'alternance et de l'emploi

FORTS DE LEUR EXPÉRIENCE D'INTERFACE ENTRE LES FUTURS APPRENTIS ET LES ENTREPRISES, LES CENTRES D'AIDE À LA DÉCISION (CAD) DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA) HAUT-NORMANDES PROPOSENT UNE PLATEFORME RÉGIONALE DE L'ALTERNANCE ET DE L'EMPLOI.

Ce nouvel outil permet aux jeunes, aux demandeurs d'emploi intéressés par les métiers de l'artisanat ainsi qu'aux futurs employeurs de profiter de l'expertise des CMA en un seul clic : www.cad-hautenormandie.fr. Le site Internet a un objectif de recensement d'environ 1 500 offres par an.

Candidats et entreprises peuvent ainsi de leur domicile et à tout moment :

- ouvrir et gérer leur compte ;
- déposer une offre ;
- échanger avec les conseillers recrutement du CAD ;
- suivre leurs contrats.



JEUNES / DEMANDEURS D'EMPLOI

Jeunes en recherche d'offres d'alternance et demandeurs d'emploi, pour votre recrutement, les CAD vous donnent rendez-vous sur www.cad-hautenormandie.fr, plateforme régionale de l'alternance et de l'emploi dans l'Artisanat.



CHEFS D'ENTREPRISE

www.cad-hautenormandie.fr, plateforme en ligne, permet aux chefs d'entreprise de suivre leurs offres déposées, de consulter les demandes de candidats et leur CV créé en ligne, de voir l'historique de leurs contrats d'apprentissage et bien plus encore !

Chefs d'entreprise, pour votre recrutement, les CAD de Haute-Normandie vous proposent :

- d'analyser vos besoins (recrutements, formations, etc.) ;
- de définir le poste et le profil recherché ;
- des informations juridiques sur les différents contrats ;
- des simulations salariales ;
- de rechercher des candidats correspondant à vos besoins ;
- des mises en relation avec votre futur salarié ou apprenti ;
- un accompagnement dans vos formalités d'embauche.



www.cad-hautenormandie.fr : la plateforme régionale de l'alternance et de l'emploi dans l'Artisanat

INFOS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime
135 boulevard de l'Europe
76 176 ROUEN CEDEX 1
Antenne de Rouen : 02 32 18 23 23
Antenne du Havre : 02 35 19 85 85
Antenne de Dieppe : 02 32 18 23 23

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure
8 boulevard Allende
Cité de l'Artisanat – BP 219
27092 ÉVREUX CEDEX 9
T. 02 32 39 89 30

Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA)

DÉTENTEUR ET PROMOTEUR DE PARCOURS DE FORMATION

Si le parcours classique, apprenti, salarié puis chef d'une entreprise artisanale, reste prépondérant dans l'artisanat, **les diplômés de l'enseignement supérieur sont de plus en plus nombreux à investir le secteur**. L'adaptation des cursus et la création d'URMA procèdent de ces évolutions et permettent de former les artisans de demain : d'excellents professionnels aptes à diriger une entreprise dans un monde en mouvement.

Les toutes nouvelles Universités Régionales des Métiers de l'Artisanat (URMA)

L'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat a pour mission de coordonner l'offre de formation initiale et continue vers les meilleurs niveaux de qualification, nécessaires aujourd'hui pour la conduite d'une entreprise artisanale. S'appuyant sur la nécessité de former des managers de l'artisanat, ces passerelles sont faites pour permettre aux étudiants et aux personnes en reconversion professionnelle, de rejoindre les métiers de l'artisanat.

INFOS

L'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat vous accueille dans tous les Centres de Formation d'Apprentis des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie.

Découvrez aussi tous les CFA (Centre de Formation d'Apprentis) de Haute-Normandie grâce à la plateforme régionale de l'alternance et de l'emploi :

www.cad-hautenormandie.fr



23 Universités Régionales des Métiers de l'Artisanat labellisées à ce jour.



RÉUSSIR
avec la formation
professionnelle

L'Alternance une formation, une solution d'avenir

TRAJECTOIRE DE RÉUSSITE POUR UN EMPLOI DANS L'ARTISANAT

Dans le cadre d'une formation en alternance, deux types de contrat existent.

Ils répondent au même objectif de montée en compétences de l'alternant grâce à l'acquisition de savoirs généraux, professionnels ou techniques et à la pratique en entreprise. Cependant les modalités d'exécution de ces contrats diffèrent.

Contrat d'apprentissage

→ Le contrat d'apprentissage, dans le cadre de la formation initiale, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Des dérogations existent notamment :

- pour les personnes reconnues travailler handicapé ;
- pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise.

→ Le contrat d'apprentissage permet d'obtenir une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

→ Le contrat d'apprentissage comporte toujours un terme. La durée du contrat d'apprentissage varie de 1 à 3 ans.

Contrat de professionnalisation

→ Le contrat de professionnalisation, dans le cadre de la formation continue, s'adresse aux :

- jeunes âgés de 16 à 25 ans ;
- demandeurs d'emploi et âgés de 26 ans et plus ;
- bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ; de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ; l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI).

→ Le contrat de professionnalisation permet d'obtenir une qualification soit :

- enregistrée au RNCP (diplôme ou titre) ;
- reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ;
- ouvrant droit à un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

→ Le contrat de professionnalisation est souvent conclu à durée déterminée (CDD) mais peut également être signé pour une durée indéterminée, auquel cas les règles spécifiques s'appliquent en début de contrat et ce, durant toute l'action de professionnalisation.

La durée du contrat de professionnalisation est de 6 à 12 mois réglementairement, voire 24 mois par accord de branche.



Les dispositifs attractifs d'aides à l'embauche

LES CONTRATS D'AVENIR

Quels sont les avantages ? Une aide de l'État pour 3 ans à hauteur de 35 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour les entreprises privées. **Bénéficiaire d'un interlocuteur** au sein de la mission locale pour suivre le jeune et intervenir pour toute difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

Vous êtes **CHEF D'ENTREPRISE** et voulez recruter un emploi d'avenir :

1 Prenez contact avec votre agence Pôle emploi ou la mission locale la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés). Votre interlocuteur vous renseigne sur les conditions dans lesquelles vous pouvez recruter un emploi d'avenir.

2 L'agence Pôle emploi ou la mission locale vous proposera alors des **candidats potentiels**.

3 Quand vous aurez choisi un(e) candidat(e), **remplissez une demande d'aide d'emploi d'avenir** comprenant le descriptif du poste, sa place dans l'organisation de votre structure et les actions d'accompagnement et de formation envisagées dans le cadre de l'emploi d'avenir. Cette demande devra être signée par le candidat, la mission locale et par vous-même.

4 Vous signez le **contrat de travail** avec le jeune sélectionné (CDI ou CDD).

Vous êtes **JEUNE** et voulez mieux connaître les emplois d'avenir :

1 Prenez contact avec la mission locale ou l'agence Pôle emploi la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés) de votre domicile.

2 Un conseiller vérifie que vous remplissez les conditions pour **accéder à un emploi d'avenir** et détermine avec vous les secteurs d'activités dans lesquels vous pouvez travailler.

3 Il vous **met en contact** avec un ou des employeurs proposant des postes.

4 Lorsque votre **candidature est retenue**, vous signez avec la mission locale (ou le Cap emploi pour les travailleurs handicapés) et l'employeur une demande d'aide emploi d'avenir comprenant le descriptif du poste ainsi que les actions d'accompagnement et de formation envisagées.

5 Vous signez ensuite le **contrat de travail** avec l'employeur (CDI ou CDD de 1 à 3 ans).



QUI RECRUTER ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans [ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés].
- Sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi.
- À titre exceptionnel, les jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS), une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en outre-mer peuvent être diplômés jusqu'à BAC+3.

QUEL OBJECTIF ?

- Offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi.
- Lui donner les moyens de se former.



LES CONTRATS DE GÉNÉRATION



Si votre entreprise compte moins de 50 salariés, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État au titre du contrat de génération.

Pour découvrir les conditions pour obtenir l'aide et mieux connaître le dispositif "Contrat de génération", rendez-vous sur le site :

www.travail-emploi.gouv.fr



EMBAUCHEZ UN JEUNE

en CDI,
de 16 ans à 25 ans
(jusqu'à 30 ans
s'il est reconnu
travailleur handicapé)



MAINTENEZ UN SENIOR

de 57 ans et plus
(de 55 ans et plus
s'il est reconnu
travailleur handicapé
ou s'il s'agit d'une
nouvelle embauche)

et bénéficiez d'une
aide de 4000 € par an
pendant trois ans.
(soit 12 000 €)

LES CONTRATS AIDÉS

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficulté...) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'État.

Retrouvez les contrats aidés (CUI-CIE) sur :
www.emploi.gouv.fr/thematiques/contrats-aides

INFOS

ARML Haute-Normandie

Pôle Régional des Savoirs
115 boulevard de l'Europe - 76100 ROUEN
Marie DEBRUYNE - T. 02 35 98 86 02
ou 06 15 19 97 25 - mail : m.debruyne@
missionslocales-hautenormandie.com

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure

8 boulevard Allende - BP 219
27092 ÉVREUX CEDEX 9
Corinne INJEY - T. 02 32 39 41 81
Mail : c.injey@cm-27.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime

135 boulevard de l'Europe - 76100 ROUEN
Aurélien PEISSER - T. 02 32 18 23 23
Mail : cad@cm-76.fr



FORMATION TRANSVERSALE

→ Contactez la CRMA HN

Pour améliorer la gestion et la performance de votre entreprise, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie (CRMA HN) est à votre disposition pour compléter votre information et vous orienter.



5-9 avenue de Caen – BP 1153
76176 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 32 18 06 40

Mail : mldelporte@crma-haute-normandie.fr

www.crm-haute-normandie.fr

FORMATIONS PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE OU NON ÉLIGIBLES

→ Contactez le FAFCEA

Pour les formations techniques professionnelles et d'autres formations directement adaptées à votre métier, ou les formations non éligibles au financement de la CRMA, le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales (FAFCEA) prend le relais.

14, rue Chapon - CS 81234
75139 Paris Cedex 03
Tél. : 01 53 01 05 22

www.cnams.fr/node/2



L'Artisanat haut-normand

QUELQUES CHIFFRES

UNE PART NON NÉGLIGEABLE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE



28 000

entreprises artisanales

Source : Répertoire des Métiers
CMA 76 et CMA 27



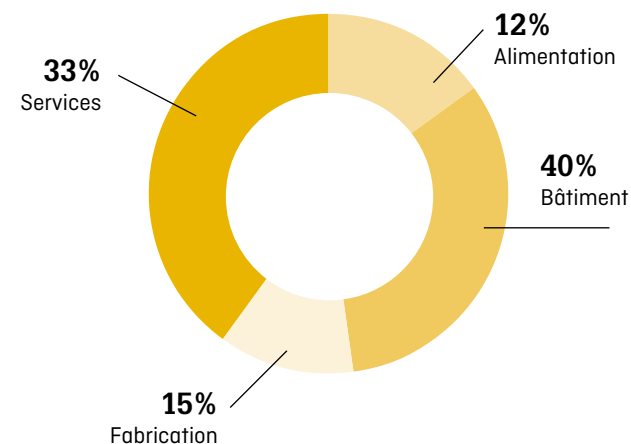
64 000

saliariés

Source : INSEE

Entreprises artisanales

par secteur d'activité en Haute-Normandie



Retrouvez l'ensemble des publications et des chiffres clefs de l'Artisanat de Haute-Normandie sur :

www.crm-haute-normandie.fr





**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Haute-Normandie

5-9 avenue de Caen BP 1153
76176 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 32 18 06 40
Fax : 02 32 18 06 49
Mail : mldelporte@crma-haute-normandie.fr

www.crm-haute-normandie.fr

